

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX ET LANDES DE GASCogne**

Séance du 23 novembre 2020

Délibération n° 089 /2020

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Présents
51	50

L'an deux mille vingt, le vingt-trois novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Sports de BOUGLON, sous la présidence de M. GIRARDI Raymond, Président.

DATE DE LA CONVOCATION
17.11.2020

PRESENTS : ADAM Jean-Pierre, ARMELLINI Audrey, ARZENTON Bernard, BALAGUER José, BARAT Alain, BERNADET Nicole, BEZOS Jean-Marie, BEZOS Jérémie, BOUSSUGE Sylvie, BOYANCE Jean-Louis, CASTILLO Julie, CHOPIS Josiane, COLMAGRO Chrystel, DA COSTA-FREITAS Valérie, DARROUMAN Michel, DE BRITO Audrey, DEJOIE-RUAULT Philippe, DOUCET Pascal, DUCASSE Laurent, DUPUY Aymeric, GALICHON Bruno, GARBAY Bruno, GIRARD Jocelyne, GIRARDI Raymond, GLORYS Jean-Paul, GOUYOU Jean-Marie, LAFARGUE Patrick, LAJUS Christophe, LAMOUROUX Denis, LASSUS Marjorie, LE JALLE Didier, MARQUET Gilbert, MASSIAS Bernard, MERLIN-CHABOT Christine, MOLINIE-PONTHOREAU Laëtitia, MONTIGNY-CAPES Carole, MOURILLON-LEGLISE Sylvie, PATACCONI Florian, PERROT Pierre (suppléant GRANGE Pierre), PIAZZON Christiane, PICHON Gabriel, POLETTI Monique, PONS Jean-Marie, PONTHOREAU Michel, PROCEDES Lionel, RIVETTA-BOURRAS Françoise, ROBLIN Bertrand, ROMAN Dominique, TAVERNIER Bernard, THOLLON POMMEROL François,

EXCUSES : CARLES Marie-Françoise,

SECRETARE DE SEANCE : MERLIN-CHABOT Christine

Budget principal - décision modificative n°3

Le Président indique que les évolutions budgétaires nécessitent une décision modificative n°3 :

le conseil communautaire, à l'unanimité

APPROUVE la décision modificative n° 3 présentée ci-dessous :

CCCLG DM N °3 /2020

Section	Dépenses		Recette	
	Comptes	Montant	Comptes	Montant
Investissement	1641	8 088,92 €		
	2041412	45 000,00 €		
	2115	-41 000,00 €		
	204172	25 600,00 €		
	2158 op°42	8 907,00 €		
	202 op°45	-37 688,92 €		
	21318op°82	-8 907,00 €		
			021	-3 737,47 €
			2804172-040	1 506,67 €
			281578-040	2 230,80 €
		0,00 €		0,00 €
Fonctionnement	60633	-84 000,00 €		
	64118	84 000,00 €		

66111	6 095,00 €		
6184	-6 095,00 €		
6811-042	3 737,47 €		
023	-3 737,47 €		
	0,00 €		0,00 €

DONNE pouvoir au Président pour prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente délibération,

PRÉCISE que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

A GREZET-CAVAGNAN, le 25 novembre 2020

Le Président,
Raymond GIRARDI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES COTEAUX
ET LANDES
DE GASCOGNE